SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024 À 18 h 30

Nombre de délégués : 31 Date de la convocation et

d'affichage: 12 décembre 2024

Présents à la séance : 18

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle Olof Palme, à BETHUNE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 12 décembre 2024.

Etaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), DUBY Sophie (Fouquières-lez-Béthune), DELORY Bertrand (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), JOMBART Simon (Hinges), DELANNOY Alain (Lapugnoy), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt)

Ont donné pouvoir :

MALBRANQUE Gérard donne pouvoir à DELORY Bertrand

Etaient Absents Excusés:

ELAZOUZI Hakim, LECOMTE Maurice, BERTIER Jacky, COQUERELLE Alain, DELANNOY Marie-Josèphe, MARCELLAK Serge, HERNU Stéphane, HENNEBELLE Dominique, DUCLOY Nadine, MEYFROIDT Sylvie, CHRETIEN Bruno, TASSEZ Thierry

Monsieur Jean HAPPIETTE, délégué(e) de la commune de Sains-en-Gohelle, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

POLE SERVICES TECHNIQUES

1) GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ACQUISITION DE MATERIELS DE VIDEOPROTECTION - SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Rapporteur: Nicolas CARRE

Dans le cadre de sa compétence « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection », le SIVOM de la Communauté du Béthunois est amené à poser et à entretenir les installations de vidéoprotection des communes lui ayant confié la compétence, ainsi que pour ses propres besoins. Afin de pouvoir bénéficier de prix plus intéressants auprès des fournisseurs et de diminuer le coût des procédures de consultation, il est proposé la création d'un groupement de commandes entre le SIVOM de la Communauté du Béthunois et les communes concernées, ayant pour objet l'acquisition de matériels de vidéoprotection. Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commandes, non alloti, pour une durée d'un an renouvelable trois fois tacitement. Le SIVOM de la Communauté du Béthunois est désigné coordonnateur du groupement de commandes et assurera à ce titre l'ensemble des formalités inhérentes à la passation desdits marchés. La CAO d'attribution est celle du coordonnateur. Les missions de coordination sont réalisées à titre gratuit.

Le Bureau Syndical est invité à approuver la convention constitutive prévoyant les modalités du groupement et à autoriser la signature des actes relatifs à la constitution du groupement de commande.

ADOPTE

POLE SECURITE PUBLIQUE

2) RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS MULTIPARTITES COMMUNALES DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT - SIGNATURE

Rapporteur: Pierre-Emmanuel GIBSON

Dans le cadre de la compétence Sécurité Publique pour l'organisation et la gestion de la mise à disposition d'agents de police municipale et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, les conventions de coordination ont été conclues le 22 avril 2022 pour les communes d'Ecquedecques, Essars, Fouquereuil, Gosnay, Sailly-Labourse, Vendin-lez-Béthune et Verquin, pour une durée initiale de trois ans.

Le Bureau Syndical est invité à autoriser la signature du renouvellement des conventions de coordination à intervenir avec Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République et les communes d'Ecquedecques, Essars, Fouquereuil, Gosnay, Sailly-Labourse, Vendin-lez-Béthune et Verquin.

ADOPTE

3) <u>COMMUNE DE BEUVRY - SECURITE PUBLIQUE - CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LA POLICE NATIONALE - SIGNATURE</u>

Rapporteur: Pierre-Emmanuel GIBSON

Dans le cadre de la prise de compétence Sécurité Publique pour l'organisation et la gestion de la mise à disposition d'agents de police municipale et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, par la commune de Beuvry, à compter du 1er janvier 2025, le Bureau Syndical

est invité à autoriser la signature de la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale, avec Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République et Madame le Maire de la Commune de Beuvry.

ADOPTE

Vu pour être affiché et publié le 20 décembre 2024 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.